



Téléphone +41 31 380 79 90 E-Mail info@vetroswiss.ch

www.vetroswiss.ch

# Rapport annuel 2015

concernant

la perception, la gestion et l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (TEA) sur les emballages en verre pour boissons

Version: 1.2

Statut : approuvé

Date : 9 mai 2018



# **Sommaire**

Préamb	oule	3
1. P	Perception et utilisation de la taxe	3
1.1.	Recettes et rétrocessions	3
1.2.	Utilisation	
1.2.	.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé	4
1.2.	.2. Activités d'information	6
1.2.	.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	8
2. R	Rapport financier	9
2.1.	Bilan	g
2.2.	Compte du fonds	
2.3.	Rapport de l'organe de révision	11
3. S	Séries temporelles	13
3.1.	Recettes nettes de la TEA	13
3.2.	Tarif de l'indemnité standard	14
3.3.	Quantité collectée	15
3.4.	Types de collecte et de valorisation	16
3.5.	Utilisation des moyens	17



### **Préambule**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, une taxe d'élimination anticipée est prélevée sur les emballages en verre pour boissons. L'ordonnance sur les emballages pour boissons (OEB, RS 814.621) règle la remise et la reprise d'emballages en verre pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que le financement de l'élimination des emballages en verre. Les producteurs qui remettent des emballages en verre vides pour boissons destinés à l'utilisation en Suisse ainsi que les importateurs qui importent de tels emballages doivent verser une taxe d'élimination anticipée (TEA) à une organisation mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, ATAG Organisations économiques SA (AOE) effectue ce mandat en tant qu'organisation mandatée sous le nom de marque «VetroSwiss» pour le compte de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La marque «VetroSwiss» est propriété de la Confédération suisse. Conformément à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP), AOE a été mandatée par l'OFEV dans le cadre d'une procédure de gré à gré pour les années 2015 et 2016.

Dans le cadre de ce mandat, l'organisation mandatée est considérée comme une autorité au sens de l'art. 1, al. 2, let. e de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA, RS 172.021) et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'organisation mandatée rend compte régulièrement à l'OFEV de la perception, de la gestion et de l'utilisation de la taxe d'élimination anticipée (rapports trimestriels). L'organisation mandatée doit remettre chaque année à son mandant, pour approbation, un concept et un budget pour les activités prévues l'année civile suivante. Toutes les utilisations de la taxe sont soumises à l'approbation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

## 1. Perception et utilisation de la taxe

### 1.1. Recettes et rétrocessions

Les recettes de la TEA ont atteint 33,6 millions de francs bruts en 2015, un niveau comparable à celui de l'année précédente ( $\sim$  -1%). Avec quelque 2,1 millions de francs, le montant des rétrocessions de la TEA était environ 15% moins élevé. Les recettes nettes de la TEA ont atteint un peu moins de 31,5 millions de francs, un niveau identique à celui de l'année précédente.

	2015	2014
	(CHF)	(CHF)
Recettes brutes TEA	33'599'326	33'970'920
Rétrocessions TEA sur les exportations	-2'142'244	-2'521'625
Recettes nettes TEA	31'457'082	31'449'295

Situation au 24.5.2016 - proposition «Montant des indemnités 2015» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

Les montants de la taxe d'élimination anticipée sur les emballages en verre pour boissons (TEA) sont les suivants, par emballage:

- 2 centimes (contenance de 0,09 à 0,33 litre compris)
- 4 centimes (contenance de 0,33 à 0,60 litre compris)
- 6 centimes (contenance de plus de 0,60 litre)



La répartition pour l'année 2015 se présente comme suit:

	2015	
	(Pièces)	(CHF)
Total fabrication et importations	903'036'684	33'599'326
Contenance 0,09 - 0,33 litres	471'442'389	9'428'848
Contenance >0,33 - 0,60 litres	86'258'975	3'450'359
Contenance >0,60 litres	345'335'320	20'720'119
Total rétrocessions	59'625'791	2'142'244
Contenance 0,09 - 0,33 litres	21'422'440	428'449
Contenance >0,33 - 0,60 litres	28'920'294	1'156'812
Contenance >0,60 litres	9'283'057	556'983

Situation au 24.5.2016 - proposition «Montant des indemnités 2015» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

### 1.2. Utilisation

## 1.2.1. Collecte, transport et traitement du verre usagé

### Quantités de verre collectées

La quantité de verre usagé indemnisé a atteint 334'811 tonnes en 2015. Cette quantité est comparable à celle de l'année précédente, avec une très faible augmentation (~ +0,9% ou 3105 tonnes). Environ 66% de ce verre a été collecté trié et environ 28% non trié. La part du verre collecté entier était de 6%.

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession	2015		2014
		(%)	(Tonnes)	(%)	(Tonnes)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%	19'054	6%	4'044
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%	185'287	55%	215'897
Tessons triés	Production de produits à haute valeur écologique (tessons verts)	100%	35'954	11%	17'982
Tessons non triés	Production de verre neuf (seulement bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%	94'201	28%	93'576
ressorts from thes	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%	315	0%	207
Total			334'811	100%	331'706



### Taux de rétrocession (clé de répartition)

Le taux de rétrocession varie en fonction du type de collecte et de valorisation. Cette tarification différenciée est destinée à promouvoir une valorisation à haute valeur. La clé de répartition suivante est appliquée depuis 2009:

Type de collecte	Type de valorisation	Taux de rétrocession
		(%)
Verre entier	Réutilisation comme bouteille pour boisson	100%
	Production de verre neuf (toutes les fractions)	100%
Tessons triés	Tessons blancs et bruns pour la production de verre neuf	100%
ressons mes	Tessons verts pour la production de produits à haute valeur écologique	100%
Tessons non triés	Production de verre neuf (possible seulement pour des bouteilles vertes) ou de produits à haute valeur écologique	60%
	Autres utilisations (p.ex. produit de substitution du sable)	20%

### Tarif de l'indemnité standard et tarif spécial

Sur la base des recettes nettes et de la quantité de verre usagé à indemniser, le tarif de l'indemnité standard (100%) était de 93.50 francs par tonne pour l'année 2015 (inchangé par rapport à 2014). Une indemnité exceptionnelle de 5.50 francs par tonne (pour un taux de rétrocession de 100%) a été versée en plus. Cette indemnité exceptionnelle unique d'un montant de 1,6 million de francs était destinée à compenser les indemnités trop basses versées par la précédente organisation durant ces dernières années.

Taux de rétrocession	Quantité	Tarif de l'indemnité	Indemnité
(%)	(Tonnes)	(CHF)	(CHF)
100%	19'054	99.00	1'886'346
100%	221'241	99.00	21'902'859
60%	94'201	59.40	5'595'539
20%	315	19.80	6'237
	334'811	-	29'390'981
	rétrocession (%) 100% 100% 60%	rétrocession         Quantité           (%)         (Tonnes)           100%         19'054           100%         221'241           60%         94'201           20%         315	rétrocession         Quantité         Tarif de l'indemnité           (%)         (Tonnes)         (CHF)           100%         19'054         99.00           100%         221'241         99.00           60%         94'201         59.40           20%         315         19.80

Situation au 24.5.2016 - proposition «Montant des indemnités 2015» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV



### Répartition par catégorie de destinataire

Type de collecte	Quantité	Part	Indemnité
	(Tonnes)	(%)	(CHF)
Communes	154'013	46%	13'519'851
Périmètres	100'443	30%	8'817'294
Entreprises de valorisation / transporteurs	77'007	23%	6'759'926
Entreprises	3'348	1%	293'910
Total	334'811	100%	29'390'981

Situation au 24.5.2016 - proposition «Montant des indemnités 2015» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV

### **Charges**

	2015
	(CHF)
Collecte, transport et traitement du verre usagé	29'587'759
Indemnité pour le verre usagé récolté	29'308'011
Projet conteneurs 1)	279'748

<sup>1)</sup> Aide financière pour l'achat de nouveaux conteneurs. Ce projet a courru jusqu'à fin 2016.

### 1.2.2. Activités d'information

Dans sa communication, VetroSwiss met l'accent sur deux groupes cibles. D'une part, elle s'adresse à des organisations et des institutions actives dans le recyclage du verre usagé. Cela comprend des communes, des périmètres, d'autres collecteurs de verre usagé ainsi que des entreprises de transformation du verre. D'autre part, le grand public est motivé au moyen de campagnes ciblées à collecter le verre usagé propre et trié.

### Information et échanges avec des organisations impliquées

### Manifestations

Les visites guidées pour les collaborateurs/trices des communes et des centres d'entretien ainsi que pour les responsables politiques des communes et des villes ont également connu un grand succès en 2015. VetroSwiss a proposé dix visites guidées de la verrerie Vetropack SA à Saint-Prex et quatre visites guidées de MISAPOR AG à Dagmersellen. Au total, près de 400 personnes de Suisse romande et de Suisse alémanique ont participé à ces manifestations.

En 2015 a eu lieu le deuxième Forum VetroSwiss. Le 18 septembre, 70 représentantes et représentants du secteur du recyclage du verre ont débattu, à l'hôtel Olten, sur le thème «Le recyclage du verre est un puzzle faisable». Des représentants de l'Office fédéral de l'environnement, de l'organisation «Infrastructure communale», de la société genevoise Serbeco SA et de VetroSwiss y sont intervenus comme conférenciers.



### <u>Publications</u>

Le Courrier bouteille 2015 est paru en mai dans une nouvelle mise en page moderne. L'un des points forts était l'information sur les divergences chez VetroSwiss en 2014 et la nouvelle direction du mandat par intérim par ATAG Organisations économiques SA. Le Courrier bouteille a également informé sur le premier forum VetroSwiss de 2014, présenté des exemples de succès dans le domaine de la collecte du verre usagé et rendu compte de la campagne en cours, d'actualités autour du recyclage du verre et d'activités d'organisations partenaires. Le Courrier bouteille paraît dans trois langues nationales avec un tirage total de 12'500 exemplaires.

La brochure *Points de collecte du verre usagé* – *Assainissement, entretien et exploitation efficace* a été publiée au printemps 2015. Dans celle-ci, VetroSwiss montre aux communes et aux périmètres comment procéder pour le réaménagement de l'infrastructure de collecte et quels sont les fournisseurs de systèmes sur le marché. Cette brochure a été publiée avec un tirage total de 3150 exemplaires. Elle a été remise aux communes et aux périmètres. Les personnes intéressées peuvent également la télécharger sous forme électronique sur le site Internet de VetroSwiss.

### Relations publiques

Les relations publiques se sont limitées à des annonces ciblées dans une publication par région linguistique, à savoir dans *Umwelttechnik Schweiz*, dans *Gestione e Servizi Pubblici* et dans le journal de la manifestation «Fête des vendanges» à Neuchâtel. Un publireportage correspondant a été publié avec les annonces dans *Umwelttechnik Schweiz* et *Gestione e Servizi Pubblici*.

### Sensibilisation du grand public

Campagne à grande échelle axée sur le tri par couleur et les matériaux étrangers

Dans le cadre de la communication avec le grand public, VetroSwiss a mis l'accent, en 2015, sur la qualité de la collecte du verre usagé. Une campagne d'affiches avec de nouveaux sujets a attiré l'attention de la population sur l'importance du tri par couleur et la problématique des matériaux étrangers dans le verre usagé. Ce thème a été communiqué simplement et clairement avec le slogan «Seul un tri correct permet un recyclage correct». Les affiches au format F12 étaient visibles en deux vagues, pendant deux semaines, sur quelque 760 sites répartis dans tout le pays.

En petit format, les sujets étaient visibles dans de nombreuses installations de remontées mécaniques en Valais, dans l'Oberland bernois, dans les Grisons et en Suisse centrale. Par ailleurs, VetroSwiss a placé ces sujets sur les véhicules de collecte de trois entreprises de transport.

### **Affiliations**

Les affiliations sont conclues d'entente avec le mandant. Ce dernier peut demander une proposition séparée, comprenant un concept de l'organisation correspondante. VetroSwiss est membre des associations «Interessengemeinschaft für eine saubere Umwelt (IGSU)» et «Swiss Recycling». VetroSwiss est représentée dans les organes de ces deux organisations. Les détails relatifs à ces organisations sont disponibles sur les pages Internet (www.igsu.ch, www.swissrecycling.ch).



Cette affiliation dans les deux organisations permet à VetroSwiss de profiter de synergies avec d'autres organisations de recyclage, ce qui a un effet positif sur les coûts et l'efficacité.

Par ailleurs, VetroSwiss est membre des organisations suivantes ou les soutient en tant que sponsor :

- Organisation Infrastructures communales (OIC)
- Communauté de travail de la branche suisse des boissons (ASG)
- Association suisse des distributeurs de boissons (ASDB)
- Association suisse pour les emballages de boissons respectueux de l'environnement (SVUG)

VetroSwiss entretient ces affiliations dans la perspective d'échanges avec le secteur et avec la politique ainsi qu'avec d'autres organisations de recyclage, afin de rester informée de l'évolution du marché et des objets politiques pertinents pour la réalisation du mandat relatif à la taxe d'élimination anticipée.

### **Charges**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, les coûts des activités d'information ne doivent pas dépasser 10 % des recettes annuelles de la taxe. Les coûts présentés comprennent toutes les contributions annuelles et liées à des projets d'organisations, les coûts de tiers ainsi que les prestations propres de l'organisation mandatée.

	2015	
	(CHF)	% <sup>1)</sup>
Activités d'information	1'219'478	4%

<sup>1)</sup> Part aux recettes brutes de la TEA

# 1.2.3. Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités

### Charges

	2015
	(CHF)
Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités	1'574'006
Coûts administratifs	1'133'484
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	369'239
Résultat financier	71'282



# 2. Rapport financier

## 2.1. Bilan

(Version courte)

	2015
	(CHF)
ACTIFS	
Liquidités	6'807'015
Créances de livraisons et de prestations	27'016'291
Corrections de valeurs de créances de livraisons et de prestations	-309'201
Autres créances à court terme	-
Comptes de régularisation actifs	-
Total actifs circulants	33'514'104
Total ACTIFS	33'514'104
PASSIFS	
Engagements de livraisons et de prestations	29'724'963
Comptes de régularisation passifs	1'073'123
Provisions à court terme	-
Total engagements à court terme	30'798'086
Provisions pour coûts de traitement	_
Total engagements à long terme	0
Total engagements a long terme	•
Avoir du fonds au 1.1	3'868'507
Augmentation / diminution	-1'152'489
Avoir du fonds au 31.12	2'716'018
Total PASSIFS	33'514'104



# 2.2. Compte du fonds

(Structuré par activités)

	2015
	(CHF)
Recettes TEA	33'602'187
Rétrocessions TEA sur les exportations	-2'145'106
Pertes sur débiteurs / variation du ducroire / frais et intérêts pour encaissements	-228'329
Total produits d'exploitation	31'228'753
Collecte, tansport et traitement du verre usagé	-29'587'759
Indemnités pour le verre usagé récolté	-29'308'011
Projet conteneurs	-279'748
Activités d'information	-1'219'478
Coûts administratifs	-1'133'484
Coûts d'exploitation, projets et autres activités	-369'239
Total charges d'exploitation	-32'309'960
Résultat financier	-71'282
Augmentation / diminution du fonds	-1'152'489



## 2.3. Rapport de l'organe de révision

#### RÖTHLISBERGER



Bericht des Wirtschaftsprüfers an die Beauftragte für die Erhebung, Verwaltung und Verwendung der VEG für Getränkeverpackungen aus Glas zur Abrechnung der

#### VetroSwiss

Auftragsgemäss haben wir als Wirtschaftsprüfer die beiliegende Abrechnung der VetroSwiss, bestehend aus Bilanz und Erfolgsrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

### Verantwortung der Beauftragten

Die Beauftragte ist für die Erstellung der Abrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und dem Vertrag vom 22. Januar 2015 zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft, vertreten durch das Bundesamt für Umwelt, und der Beauftragten verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung einer Abrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist die Beauftragte für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

### Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Abrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Abrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Abrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Abrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Abrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von



### RÖTHLISBERGER



uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

### Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Abrechnung für das am 31. Dezember 2015 abgeschlossene Geschäftsjahr mit folgender Ausnahme dem schweizerischen Gesetz und dem Vertrag vom 22. Januar 2015 zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft, vertreten durch das Bundesamt für Umwelt, und der Beauftragten:

Die in Ziffer 2.4.3 des Vertrages geforderte Errichtung angemessener interner Kontrollen kann aufgrund fehlender Dokumentation nicht geprüft und demzufolge nicht bestätigt werden.

Bern, 13. Oktober 2016 hm/fk

Dr. Röthlisberger AG

Hanny Meister dipl. Wirtschaftsprüferin Revisionsexpertin (Leitende Revisorin) Fab io Krieger Dipl Wirtschaftsprüfer Revisionsexperte



# 3. Séries temporelles

## 3.1. Recettes nettes de la TEA

	Recettes nettes (CHF)	Evolution (%)
2015	31'457'082	106.9%
2014	31'362'106	106.5%
2013	30'864'714	104.9%
2012	30'984'027	105.3%
2011	31'879'377	108.3%
2010	31'463'491	106.9%
2009	30'640'639	104.1%
2008	29'924'132	101.7%
2007	30'455'538	103.5%
2006	29'505'056	100.2%
2005	29'500'632	100.2%
2004	29'353'165	99.7%
2003	29'434'387	100.0%
2002	24'965'057	-



## 3.2. Tarif de l'indemnité standard

	Tarif de l'indemnité standard	Evolution	
	(CHF)	(%)	
2015 <sup>3)</sup>	99.00	94.3%	
2014	93.50	89.0%	
2013	93.50	89.0%	
2012	96.00	91.4%	
2011	100.00	95.2%	
2010	101.00	96.2%	
2009	100.00	95.2%	
2008	99.00	94.3%	
2007	107.00	101.9%	
2006 <sup>2)</sup>	105.00	100.0%	
2005 <sup>2)</sup>	108.00	102.9%	
2004 <sup>2)</sup>	117.00	111.4%	
2003	105.00	100.0%	
2002 <sup>1)</sup>	82.35	-	

<sup>1)</sup> En 2002, 3 millions de francs ont été versés dans un fonds au titre de réserve pour distributions futures.

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> En 2004 - 2006, 1 million de francs ont été retirés, chaque année, du fonds de réserve pour distributions futures et versés.

<sup>&</sup>lt;sup>3)</sup> En 2015, une indemnités exceptionnelle de 5,50 francs par tonne a été versée en plus de l'indemnité standard.



# 3.3. Quantité collectée

	Quantité collectée (Tonnes)	Evolution (%)
2015 <sup>1)</sup>	334'811	113.6%
2014	329'980	111.9%
2013	331'845	112.6%
2012	324'729	110.1%
2011	321'554	109.1%
2010	318'301	108.0%
2009	315'974	107.2%
2008	310'287	105.2%
2007	305'000	103.5%
2006	302'080	102.5%
2005	293'822	99.7%
2004	298'839	101.4%
2003	294'814	100.0%
2002	283'752	-

<sup>&</sup>lt;sup>1)</sup> Situation au 24.5.2016 - proposition «Montant des indemnités 2015» à l'Office fédéral de l'environnement OFEV



# 3.4. Types de collecte et de valorisation

	Verre entier	Verre entier Tessons triés		Tessons non triés	
		(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Pour verre neuf ou produits à haute valeur écologique)	(Autre valorisation)	
2015	5.7%	66.0%	28.1%	0.1%	
2014	1.2%	71.4%	27.2%	0.2%	
2013	1.4%	70.4%	28.2%	0.03%	
2012	1.2%	70.1%	28.7%	0.04%	
2011	1.3%	70.7%	27.9%	0.03%	
2010	1.6%	69.6%	28.7%	0.2%	
2009	1.5%	69.8%	28.5%	0.2%	
2008	1.5%	69.7%	25.9%	3.0%	
2007	1.6%	68.9%	24.0%	5.5%	
2006	1.8%	68.8%	20.2%	9.2%	
2005	2.3%	66.4%	19.2%	12.1%	
2004	2.4%	62.9%	2.9%	31.7%	
2003	2.3%	62.0%	3.0%	32.7%	
2002	2.2%	59.2%	2.6%	36.0%	



# 3.5. Utilisation des moyens

	Collecte, transport et traitement du verre usagé	Activités d'information	Coûts administratifs, coûts d'exploitation, projets et autres activités
2015	91.4%	3.8%	4.9%
2014 <sup>1)</sup>	93.6%	3.7%	2.6%
2013	91.4%	5.3%	3.3%
2012	91.8%	4.9%	3.3%
2011	92.3%	4.5%	3.2%
2010	92.4%	4.4%	3.2%
2009	92.5%	4.3%	3.1%
2008	92.2%	4.5%	3.3%
2007	92.4%	4.5%	3.1%
2006	92.7%	4.0%	3.4%
2005	92.2%	4.6%	3.2%
2004	93.4%	3.5%	3.1%
2003	92.5%	4.5%	2.9%
2002	89.8%	6.6%	3.6%

<sup>1)</sup> Déplacement partiel des coûts de l'année 2014 sur l'année 2015, y c. la part des coûts de traitement de l'organisation précédente ainsi que les coûts pour la restructuration de l'organisation